

ENTRETIEN DES SALLES COMMUNALES

***A l'attention de tous les utilisateurs la salle « Ancien réfectoire »
et « La Chartreuse »:***

Nous vous rappelons que le nettoyage doit être effectué correctement après chaque utilisation de celle-ci :

- La poubelle doit être vidée ;
- Le sol doit être balayé et lavé si sol sali ;
- Les tables et les chaises doivent être nettoyées après chaque utilisation ;
- Les sanitaires sont à nettoyer à fond ;
- Pensez également à éteindre les lumières avant votre départ ;

Le matériel de nettoyage ainsi que tous les produits d'entretien nécessaires sont à fournir par vos soins (produits d'entretien, papier WC, éponges, torchons...)

Si, lors de l'état des lieux effectué après occupation de la salle, il est constaté que le ménage n'a pas été effectué correctement, **le chèque de caution remis au moment de la réservation sera automatiquement encaissé.**

Nous comptons sur la coopération de chacun pour laisser cet endroit propre et permettre ainsi de continuer à utiliser ces locaux.

Marc GAUTIER,

Maire.

